



Chers Lardiéreines, chers Lardiéreins

En raison du contexte sanitaire qui perdure, nous ne sommes pas en mesure d'organiser la cérémonie des vœux .

Aussi au nom des élus du conseil municipal, des personnels et en mon nom personnel je vous présente à tous mes vœux pour cette nouvelle année qui se présente à nous.

Santé, solidarité, emploi et bien vivre ensemble avec des projets personnels et professionnels pour que 2022 soit une période réconfortante et porteuse d'un avenir meilleur.

Ce bulletin municipal, en ce début d'année, permettra de vous apporter quelques éléments d'information et de perspective pour notre commune .

Dès que le contexte sanitaire nous le permettra, la municipalité organisera un moment de convivialité en présentiel afin de retrouver nos bonnes habitudes.

Lardier et Valença est une commune du sud Gapeçais qui s'est positionnée depuis de nombreuses années pour un développement global, équilibré et raisonné afin de préserver son identité rurale .

L'école « Roger Martin » en regroupement pédagogique territorial qui compte 2 classes depuis quelques années et la médiathèque en sont des exemples mêmes.

L'activité économique, grâce au développement des zones d'activités du Plan et du Pré de Clare pourvoyeuses d'emploi (150 salariés) et notre agriculture diversifiée avec des productions de qualité grâce aux savoir-faire et à la capacité de nos acteurs de s'adapter sans cesse à la demande de notre société, représente la force économique nécessaire à notre équilibre territorial .

Avec plus de 350 habitants, notre commune se doit dorénavant de travailler au sein de l'intercommunalité de Gap-Tallard-Durance qui compte 17 communes et plus de 50 000 habitants.

La vie communale en 2021 fut très intense. Avec un budget voté à l'unanimité, sans aucune augmentation des impôts et taxes communales, les élus et les personnels œuvrent quotidiennement pour vous apporter les meilleurs services, moyens et équipements afin de vous faciliter la vie au sein de notre commune.

Les principaux dossiers peuvent se résumer comme suit :

- **Eau potable** : malgré la loi NOTRe de 2015 qui transfère la compétence à l'intercommunalité, notre forte mobilisation et la solidarité de Roger Didier, président de l'agglomération, et de l'ensemble des élus permettent de poursuivre une gestion de l'eau potable en **régie communale**. Budget et prix de l'eau, investissements, gestion des réseaux, facturations, projets... restent sous la responsabilité totale ou partagée de la commune.

- **Suppression des zones blanches pour la téléphonie** :

Dans le cadre de la volonté et de l'engagement de l'État de couvrir la totalité du territoire rural de la France, la commune de Lardier et Valença a été bénéficiaire du programme NEW DEAL qui va permettre l'installation d'une antenne au service de tous les opérateurs afin de bénéficier d'une téléphonie de qualité digne de ce nom. Cette antenne sera installée à l'ancienne décharge, aux abords de la route départementale conduisant au col de Foreyssasse.

Toutes les autorisations acquises, le bail avec la commune signé, l'approvisionnement en électricité de cet équipement ont permis aussi un renforcement du réseau du village. Ces travaux ont été réalisés par le SyME (Syndicat Mixte d'Énergie) en relation très étroite avec la commune.